



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 7 décembre 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Michel Péloquin, maire  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-12-20

Le maire déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-12-20

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) séance ordinaire du 2 novembre 2020
  - b) séance extraordinaire du 26 novembre 2020
- 4- Correspondance pour décision
  - a) OBV Yamaska, renouvellement d'adhésion 2021
  - b) Dépôt d'une pétition, 1 rue Marianne
  - c) Dépôt d'une pétition, stationnement chemin du Chenal-du-Moine
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
  - a) Comité consultatif d'urbanisme
    - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020
    - ii) Demande de PIIA, 1, rue Marianne
    - iii) Demande de PIIA, 26, rue Dupont
    - iv) Demande de PIIA, 602, chemin du Chenal-du-Moine
    - v) Demande de PIIA, 1487, chemin du Chenal-du-Moine
    - vi) Demande de PIIA, 1601, chemin du Chenal-du-Moine
- 8- Remboursement fonds de roulement
- 9- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 10- Dépôt du registre public des déclarations des dons et avantages
- 11- Dépôt du rapport 2019 sur la gestion de l'eau potable
- 12- Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent (R.A.E.R.S.L.) adoption des prévisions budgétaires 2021
- 13- Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska, (R.I.A.R.Y), adoption des prévisions budgétaires 2021
- 14- Service de consultation juridique 2021
- 15- Renouvellement des assurances générales
- 16- Programmation de travaux TECQ 2019-2023
- 17- Remplacement d'une conduite de refoulement
- 18- Centre de services municipaux
  - a) Décompte n° 1
  - b) Acquisition d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique
- 19- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard
  - a) Décompte n° 3
- 20- Services animaliers 2021
- 21- Séance extraordinaire présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2023
- 22- Priorités d'action 2021 pour la Sûreté du Québec
- 23- Emplois d'été 2021, subvention salariale
- 24- Règlement n° 551-2020 modifiant le règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans
  - a) Adoption du règlement n° 551-2020 modifiant le règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans
- 25- Autres affaires
  - a) Relevé d'arpentage rue Paul
- 26- Questions du public



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

27- Levée de la séance

ADOPTÉE

### ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

03-12-20

#### **-séance ordinaire du 2 novembre 2020**

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

04-12-20

#### **-séance extraordinaire du 26 novembre 2020**

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

05-12-20

#### **-OBV Yamaska, renouvellement d'adhésion 2021**

Suite à l'offre de renouvellement de notre adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, organisme dont le but principal est de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2021 au montant de 50 \$ et de nommer monsieur Mario Cardin représentant de la municipalité.

ADOPTÉE

06-12-20

#### **-Dépôt d'une pétition, 1, rue Marianne**

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la pétition relativement au 1, rue Marianne.

ADOPTÉE

07-12-20

#### **-Dépôt d'une pétition, stationnement chemin du Chenal-du-Moine**

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la pétition demandant l'interdiction du stationnement le long du chemin du Chenal-du-Moine dans la zone de 70 km/h. Également résolu de mandater le directeur général à préparer la modification réglementaire en ce sens.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-12-20

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-12-20

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 34 750,57 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de novembre 2020 ainsi qu'un déboursé de 21 452,15 \$ pour la période comprise entre le 3 novembre 2020 et le 6 décembre 2020;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 3 novembre 2020 au 6 décembre 2020 pour un montant de 795 393,87 \$.

ADOPTÉE

### COMITÉS MUNICIPAUX

#### **-Comité Consultatif d'Urbanisme**

10-12-20

#### **-Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020**

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 23 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

11-12-20

#### **-Demande de PIIA, 1, rue Marianne**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la démolition du bâtiment principal sis au 1, rue Marianne; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que la construction date de 1966 selon le rôle d'évaluation municipal; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 novembre 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet de démolition soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

12-12-20

#### **-Demande de PIIA, 26, rue Dupont**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire une rénovation majeure pour le bâtiment principal sis au 26, rue Dupont; considérant que la rénovation majeure s'effectue au niveau des ouvertures et du revêtements extérieur; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 novembre 2020 d'accepter le projet tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

13-12-20

### **-Demande de PIIA, 602, chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sise au 602, chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que l'agrandissement en marge arrière sera de 2,37 m X 3,77 m; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 novembre 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

14-12-20

### **-Demande de PIIA, 1487, chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sise au 1487, chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que l'agrandissement consiste à ajouter un garage intégré à la maison de 7,92 m X 7,45 m; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 novembre 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-12-20

### **-Demande de PIIA, 1601, chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant le lotissement et la construction d'une résidence unifamiliale au 1601, chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que les plans de *MHP* projets en date du 25 septembre 2020 et du plan d'implantation de l'arpenteur Pierre Pépin en date du 16 novembre 2020; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 novembre 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

### REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

16-12-20

Considérant qu'en 2018, la municipalité a acheté le terrain du théâtre du Chenal-du-Moine et payé en partie à même le fonds de roulement ; considérant que la municipalité a cinq (5) ans pour rembourser le fonds de roulement; considérant qu'un deuxième versement doit être fait en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le remboursement du Fonds de roulement pour l'année 2020 pour un montant de 20 000 \$. Ce montant sera pris à même le budget 2020.

ADOPTÉE

### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* (LERM), tout membre du Conseil d'une municipalité doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Le directeur général mentionne qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

### DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONN ET AVANTAGES

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

Le directeur général affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

### DÉPÔT DU RAPPORT 2019 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

17-12-20

Considérant le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2019 en vertu de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2019.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 18-12-20 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU / SAINT-LAURENT (R.A.E.R.S.L.) ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
- Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu / Saint-Laurent totalisant 1 141 700 \$ et établissant notre quote-part 2020 à 85 197 \$.
- ADOPTÉE
- 19-12-20 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA, (R.I.A.R.Y.), ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
- Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la R.I.A.R.Y., et d'autoriser le paiement de notre quote-part annuelle de 128 476 \$.
- ADOPTÉE
- 20-12-20 SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE 2021
- Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente annuelle avec un conseiller juridique spécialisé en droit municipal afin d'être en mesure de trouver la meilleure solution à une problématique soumise; considérant les offres de services professionnels de M<sup>e</sup> Rino Soucy du *cabinet Dufresne Hébert Comeau* et de M<sup>e</sup> Mario Paul-Hus du *cabinet Municonseil*;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de conseiller juridique pour l'année 2021, à M<sup>e</sup> Mario Paul-Hus de la *firme Municonseil*, avocats, selon l'entente de service de consultations juridiques téléphonique au montant forfaitaire de 600 \$ plus taxes.
- Également résolu d'autoriser monsieur le maire Michel Péloquin, le directeur général Maxime Dauplaise ainsi que l'inspectrice en bâtiment et en environnement madame Michèle Bérubé à contacter au besoin M<sup>e</sup> Paul-Hus.
- ADOPTÉE
- 21-12-20 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES
- Considérant que le contrat de nos assurances générales vient à échéance le 31 décembre prochain;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler nos assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2021 selon la proposition de *Chapdelaine Assurances* au montant de 38 530 \$.
- ADOPTÉE
- 22-12-20 PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023
- Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*; attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux n° 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe à la présente comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les précisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

### REPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT

23-12-20

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour le remplacement de la conduite de refoulement SP-4; considérant l'offre de service du 13 novembre 2020 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur de *LB Infra conseils*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis pour le remplacement de la conduite de refoulement SP-4 à monsieur Luc Brouillette, ingénieur de *LB Infra conseils inc.*, selon son offre de services professionnels du 13 novembre 2020 au coût de 9 000 \$ plus taxes ainsi que les frais d'analyse au MELCC s'il y a lieu. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel**

No de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

24-12-20

### CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

#### **-Décompte n° 1**

Considérant le dépôt du certificat de paiement CP-A01 concernant les travaux de construction du centre de services municipaux; considérant la recommandation de paiement préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier, en date du 27 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du certificat de paiement CP-A01 concernant les travaux de construction du centre de services municipaux, au montant de 214 716,28 \$ plus taxes au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

25-12-20

#### **-Acquisition d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique**

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour l'achat d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique devant être utilisé au futur centre de services municipaux via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au *règlement sur l'adjudication de contrats* ainsi qu'à notre *politique de gestion contractuelle*; considérant que la municipalité a reçu une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme de soutien financier en sécurité civile pour les municipalités, préparation aux sinistres, procédures d'alertes et secours minimaux-Volet 3; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est *DRUMCO ÉNERGIE inc.* au montant de 77 436,36 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique à *DRUMCO ÉNERGIE inc.* au montant de 77 436,36 \$ plus taxes et retenir les services de surveillance de monsieur Pierre Cardin, consultant en ingénierie électrique, selon l'offre de service du 2 décembre 2020.

ADOPTÉE

### TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE MÉNARD

26-12-20

#### **-Décompte n° 3**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 3 concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard; considérant la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 3 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard, au montant de 311 097,76 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Sintra inc.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

27-12-20

### SERVICES ANIMALIERS 2021

Considérant que l'entente entre la municipalité et le Centre Animalier Pierre-De Saurel vient à échéance le 31 décembre prochain; considérant l'offre de renouvellement du mois novembre 2020; considérant que le Centre Animalier poursuit le service de la vente des licences de chiens sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que le Centre Animalier recommande fortement la vente de licences pour les chats sur le territoire de la municipalité; considérant que le territoire de notre municipalité est majoritairement agricole et que la tarification proposée concernant les chats n'est pas adaptée à notre milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel renouvelle son entente pour l'année 2021 avec le Centre Animalier Pierre-De Saurel, selon un montant forfaitaire de 3.10 \$ per capita en se basant sur une population de 2766.

Que le Centre Animalier Pierre-De Saurel effectue la vente de licences et l'enregistrement des chiens seulement.

Également résolu que tout employé du Centre Animalier Pierre-De Saurel est autorisé à émettre des constats d'infraction en lien avec les réglementations municipales concernant les animaux.

ADOPTÉE

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Le maire mentionne qu'il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et du plan triennal 2021-2022-2023, le jeudi le 10 décembre 2020 à 19 h.

28-12-20

### PRIORITÉS D'ACTION 2021 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant qu'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec nos priorités d'intervention pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir les priorités suivantes :

- le respect de la signalisation routière aux abords de l'école;
- le contrôle rigoureux du stationnement en bordure des rues et chemin;
- la circulation sur les plans d'eau en période estivale et hivernale.

ADOPTÉE

29-12-20

### EMPLOIS D'ÉTÉ 2021, SUBVENTION SALARIALE

Considérant qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre d'un projet d'emploi pour étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2021*; que le directeur général Maxime Dauplaise soit autorisé à signer pour et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada; que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 551-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 535-2019 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX INCLUANT SALLE COMMUNAUTAIRE ET BUREAUX ADMINISTRATIFS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS

30-12-20

**-Adoption du règlement n° 551-2020 modifiant le règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement n° 535-2019 pour augmenter la dépense et l'emprunt autorisés pour palier à la hausse des coûts suite à l'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans afin d'augmenter la dépense avec l'affectation d'une subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a décrété, par le biais du règlement numéro n° 535-2019, une dépense de 3 799 064 \$ et un emprunt de 3 799 064 \$ pour la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts reliés à la construction d'un centre de services municipaux de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 4 317 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution financière en vertu du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 2 806 050 \$, et qu'une contribution financière en vertu du programme *taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* TECQ-2019 établie à 265 508 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1061 du *code municipal du Québec* stipule que n'est également soumis qu'à l'approbation du ministre, un règlement d'emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont financés à plus de 70 % en vertu du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) et de la contribution financière du programme de la *taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ-2019);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du 26 novembre 2020 par le conseiller Luc Latraverse;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été déposée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 551-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1-** L'article 3 du règlement n° 535-2020 est modifié et doit maintenant se lire comme suit :

Pour les fins du présent règlement, la municipalité est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 4 317 000 \$, le tout suivant les estimations du coût des travaux préparées par Vincent Leclair, architecte, de *Un à Un architectes*, en date du 10 décembre 2018 et l'ajustement suivant le résultat de l'ouverture de l'appel d'offres du 14 août 2020 indiqué sur le résumé incluant les frais incidents préparé par Maxime Dauplaise, directeur général en date du 26 novembre 2020. Ces estimations sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

**ARTICLE 2-** L'article 4 du règlement n° 535-2019 est modifié et doit maintenant se lire comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 317 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

**ARTICLE 3-** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-SOREL, ce 7 décembre 2020.

---

Michel Péloquin, maire

---

Maxime Dauplaise, directeur général et  
secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

<b>Avis de motion et</b>	
<b>dépôt du projet de règlement:</b>	<b>26 novembre 2020</b>
<b>Adoption du règlement :</b>	<b>7 décembre 2020</b>
<b>Registre :</b>	<b>Aucun</b>
<b>Approbation MAMH :</b>	



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### Annexe « B »

**Résumé incluant les frais incidents et incluant l'estimation du coût des travaux préparés par Vincent Leclair, architecte, en date du 10 décembre 2018 et le résultat de l'ouverture de l'appel d'offres du 14 août 2020.**

<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>21 janvier 2019</b>	<b>14 août 2020</b>
Estimations des travaux de construction	2 879 849,00 \$	3 241 880,00 \$
Adm. Et profits entrepreneur (10 %)	287 985,00 \$	160 000,00 \$
Système alarme-intrusion		27 653,00 \$
Câblage réseau téléphonie		8 808,00 \$
Passage de la fibre optique		4 025,00 \$
Contrôle qualité des matériaux		21 342,00 \$
<b>Sous total</b> :	<b>3 167 834,00 \$</b>	<b>3 463 708,00 \$</b>
Imprévus (7,5%)		259 778,00 \$
TPS 5 %	158 391,70 \$	186 174,30 \$
TVQ 9.975%	315 991,44 \$	371 417,73 \$
Retour taxes	(316 387,42) \$	(371 883,17) \$
<b>Coût net</b>	<b>3 325 829,72 \$</b>	<b>3 909 194,86 \$</b>
<b>Total arrondi</b>		<b>3 909 200 \$</b>
<b>COÛTS INDIRECTS</b>		
Frais incidents	379 800 \$	180 600,00 \$
Autres frais		87 985,00 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>379 800 \$</b>	<b>268 585,00 \$</b>
TPS 5 %	18 990,00 \$	13 429,25 \$
TVQ 9.975 %	37 885,05 \$	26 791,35 \$
Retour taxes	(37 932,53) \$	(26 824,93) \$
<b>Coût net</b>	<b>398 742,52 \$</b>	<b>281 980,67 \$</b>
<b>Sous total (coûts directs et indirects) :</b>	<b>3 724 572,24 \$</b>	<b>4 191 175,53 \$</b>
Frais de financement temporaire	(2%) 74 491,44 \$	(3%) 125 735,27 \$
<b>GRAND TOTAL ESTIMÉ</b>	<b><u>3 799 063,68 \$</u></b>	<b><u>4 316 691,80 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL ARRONDI</b>	<b><u>3 799 064,00 \$</u></b>	<b><u>4 317 000,00 \$</u></b>
Subvention RÉCIM		(2 806 050 ) \$ soit 65 %
TECQ		(265 508) \$ soit 6%
<b>Part municipale estimé</b>		<b>1 245 442 \$</b>

Préparé par le directeur général,  
Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.

Le 26 novembre 2020

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

31-12-20

### AUTRES AFFAIRES

#### **-Relevé d'arpentage rue Paul**

Considérant la volonté de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel de municipaliser la rue Paul (côté *sud*) et d'y installer des infrastructures conformes aux normes d'aujourd'hui; considérant que la municipalité souhaite finaliser ce développement domiciliaire afin de rentabiliser les infrastructures qui y seront construites afin de respecter les normes sanitaires; considérant la résolution n° 24-07-20 demandant à la CPTAQ une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour ce projet; considérant la décision de la CPTAQ n° 427266 du 25 novembre 2020 autorisant le projet; considérant qu'il y a lieu de faire effectuer les différents relevés topographiques avant la venue de l'hiver afin de permettre une évaluation des coûts la plus précise possible; considérant l'offre de services professionnels de la firme *ARP services techniques inc.* du 4 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater la firme *ARP services techniques inc.* afin d'effectuer les relevés topographiques spécifiés à l'offre de service du 4 décembre 2020 au coût de 2100 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

### QUESTIONS DU PUBLIC

32-12-20

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »